

Bureau du 20 novembre 2006

Décision n° B-2006-4783

<p>objet : Coordination et appui technique dans la mise en oeuvre des actions de requalification des zones d'activités de la Communauté urbaine - Lancement de procédures d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés</p> <p>service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle implantation et site d'accueil économique</p>

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 9 novembre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine a engagé depuis plusieurs années un programme de requalification de ses principales zones d'activités. Ce programme a été conforté en 2003 de façon à renforcer la capacité d'intervention de la Communauté urbaine, à améliorer les échanges et le partenariat avec les entreprises et à assurer une meilleure prise en compte de ces espaces et de leurs occupants dans les stratégies économiques de l'agglomération.

Les objectifs de ce programme sont :

- la valorisation du cadre de travail des entreprises présentes,
- la reconnaissance de ces zones d'activités comme élément stratégique des politiques publiques (en terme de déplacements, de transports en commun, d'environnement, d'entretien, etc.),
- le renforcement de l'attractivité de ces zones par la valorisation de leur potentiel d'accueil et leur capacité de renouvellement,
- la structuration et le développement d'une offre de services proposée par la Communauté urbaine aux entreprises des zones d'activités en développant la qualité du management et de la gestion de ces espaces.

Neuf zones d'activités sont aujourd'hui concernées (5 000 hectares) : Mi-Plaine, Craponne, la Mouche, Lyon Nord, Lyon Sud-Est, Perica, la Soie-la Rize, Meyzieu-Jonage et la Vallée de la Chimie. D'autres zones d'activités pourront être amenées à rejoindre le dispositif.

La coordination et l'animation des opérations sur ces neuf zones sont confiées à des chefs de projet, techniciens de la Communauté urbaine répartis dans différents services.

L'ensemble des chefs de projet est animé par un coordonnateur rattaché à la direction des services aux entreprises.

Afin de poursuivre et renforcer la capacité d'investissement de la collectivité sur ces territoires à enjeux, la Communauté urbaine souhaite recourir aux services de prestataires pour l'assister dans la maîtrise d'ouvrage des opérations de requalification des zones d'activités.

Ce type de prestation a déjà été engagé sur la période 2003-2006 pour accompagner la démarche de requalification des zones d'activités. Trois prestataires avaient été désignés :

- un assistant à maîtrise d'ouvrage en charge de la coordination et de l'assistance technique des projets d'aménagements urbains sur toutes les opérations de requalification,
- un assistant à maîtrise d'ouvrage en charge du pilotage des opérations sur les zones de la Soie-la Rize et Meyzieu Jonage,
- un assistant à maîtrise d'ouvrage en charge du jalonnement et de la signalétique sur la ZI Lyon Sud-Est.

L'évaluation du travail mené conduit aujourd'hui à renouveler ce type de besoin sous une forme nouvelle afin de mieux répondre aux objectifs assignés. Il s'agit de :

- repositionner les missions confiées aux prestataires sur l'opérationnel avec une priorité donnée à la mise en œuvre du dispositif de jalonnement et de signalétique ainsi qu'aux actions d'aménagement sur l'ensemble des zones,
- recentrer la fonction de maîtrise d'ouvrage en interne : la coordination, l'animation des actions sont désormais assurées par les chefs de projet.

Ce repositionnement des missions confiées aux prestataires amène à réaliser des économies substantielles par rapport au marché précédent : le montant global maximum des prestations est estimé à 600 000 € TTC répartis sur quatre années (contre 1 054 000 € TTC sur trois ans pour la période 2003-2006).

Le présent rapport a pour objet l'autorisation de lancement de deux procédures relatives à la requalification des zones d'activités :

- une mission d'études pour la programmation et la mise en œuvre des projets d'aménagement répartis sur l'ensemble des zones d'activités,
- une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la coordination et l'assistance technique au déploiement du dispositif de jalonnement et de signalétique des zones d'activités.

Ces deux procédures feraient l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77-1 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de un an à compter de la date de notification, reconductible de façon expresse trois fois une année.

Ces deux marchés comporteraient un engagement de commande annuel de :

- 50 000 € TTC minimum et de 100 000 € TTC maximum (marché d'études),
- 25 000 € TTC minimum et de 50 000 € TTC maximum (marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage).

Les prestations pourraient être attribuées à la suite de deux procédures d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 26, 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics. Ces deux appels d'offres ouverts seront attribués séparément à une entreprise seule ou à un groupement solidaire ;

Vu ledit dossier de consultation des entreprises ;

DECIDE

1° - Approuve :

- a) - le lancement de l'opération relative à la coordination et à l'appui technique dans la mise en œuvre des actions de requalification des zones d'activité de la Communauté urbaine,
- b) - le dossier de consultation des entreprises.

2° - Les prestations seront attribuées à la suite de procédures d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 26, 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2004-1898 en date du 10 mai 2004.

4° - Autorise monsieur le président à signer les marchés à bons de commande relatifs à :

- la mission d'études pour la programmation et la mise en œuvre des projets d'aménagement répartis sur l'ensemble des zones d'activités en requalification pour un montant global minimum annuel de 50 000 € TTC et maximum de 100 000 € TTC,

- la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la coordination et l'assistance technique au déploiement du dispositif de jalonnement et de signalétique des zones d'activités pour un montant global minimum annuel de 25 000 € TTC et maximum de 50 000 € TTC, conformément à l'attribution de la commission permanente d'appel d'offres.

5° - La dépense correspondante sera imputée sur les crédits à inscrire au budget primitif de la Communauté urbaine - délégation des affaires économiques et internationales - exercices 2007, 2008, 2009 et 2010 - compte 622 800 - fonction 90 - opération 0865.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,